

Prochaines échéances :

COPIL 2 – Mardi 19 décembre - 14h-17h (Préfecture - Montpellier).

Participants :

NOM	FONCTION	STRUCTURE	Statut
Franck Lopez	Chargé de mission	Direccte	P
Béatrice Lagarrigue	DTH	Caisse des Dépôts et Consignations FIPHFP Occitanie	P
Marie-Pierre Bottéro	Directrice adjointe	Plateforme régionale inter-ministérielle d'appui à la GRH - SGAR Occitanie	P
Jacqueline Maréchal	Conseillère action sociale et environnement professionnel	Plateforme régionale inter-ministérielle d'appui à la GRH - SGAR Occitanie	P
Hélène Genin	Chef de projet, co-pilote du Pacte	AMO- Amnyos	P
Pierre Jolidon	Consultant, Co-pilote du Pacte	AMO - Enéis Conseil	E
Marc Guerrier de Dumast	Responsable Stratégie et Partenariats régionaux	Caisse des Dépôts et Consignations	Observateur

Table des matières

0/ Introduction	2
1/ Présentation de l'équipe Handi-Pacte et son organisation	2
2/ Rappel des axes du Handi-Pacte conformément au CCTP	3
3/ Présentation de Plan d'action et d'indicateurs de pilotage	3
4/ Chronogramme et déclinaison des prestations par axe	4
5/ Communication	6
6/ Questions diverses	6

Documents transmis en amont : support d'animation du COPIL, Projet de maquette de Tableau de bord de pilotage.

Document utilisé en séance : diaporama ; Plan d'action pluriannuel pour une meilleure prise en compte de la santé et sécurité au travail dans la fonction publique (extraits) - DGAFP

o/ Introduction

Madame Lagarrigue, suite à la réunion nationale Nicomak/FIPHFP du 12 septembre 2017, a rappelé le contexte d'intervention du FIPHFP national ainsi que les ambitions et règles du jeu du Fonds sur cette seconde génération de Handi-Pacte.

- L'objectif du Comité national du FIPHFP est de ne pas dépenser plus que les recettes perçues. Le FIPHFP fait actuellement l'objet d'un contrôle de la mission de l'IGF et l'IGAS pour réfléchir aux trajectoires financières du FIPHFP. Toutefois, la volonté n'est pas de faire fonctionner le FIPHFP à moindre vitesse. La réflexion en cours s'inscrit dans un objectif de dépenses de 120M€ d'interventions par an (150 actuellement, 180 à son apogée en 2014).
- Le Comité national du FIPHFP s'est posé la question, dans ces conditions, de relancer un second Handi-Pacte. Il a été rappelé que ce dispositif est essentiel et propre aux employeurs publics. La Ministre a exprimé d'ailleurs un fort intérêt à son égard.
- La seconde génération de Handi-Pacte est marquée par :
 - la volonté de mieux suivre et évaluer les effets des actions menées pour les publics concernés.
 - la volonté de mieux articuler le Handi-Pacte, outil à la main des employeurs, et le PRITH, qui décline la Politique Handicap en Région : le FIPHFP finance le PRITH Occitanie à hauteur de 20%. L'enjeu pour le FIPHFP est d'être représenté aux groupes de travail Maintien et Jeunes du PRITH Occitanie. Chaque fonction publique pourrait y participer.
 - ⇒ **Il est décidé de mettre ce point sur l'articulation PRITH-Handi-Pacte Occitanie à l'ordre du jour du prochain Comité de pilotage du Handi-Pacte et du PRITH (COFIL restreint du 28/09).**

1/ Présentation de l'équipe Handi-Pacte et son organisation

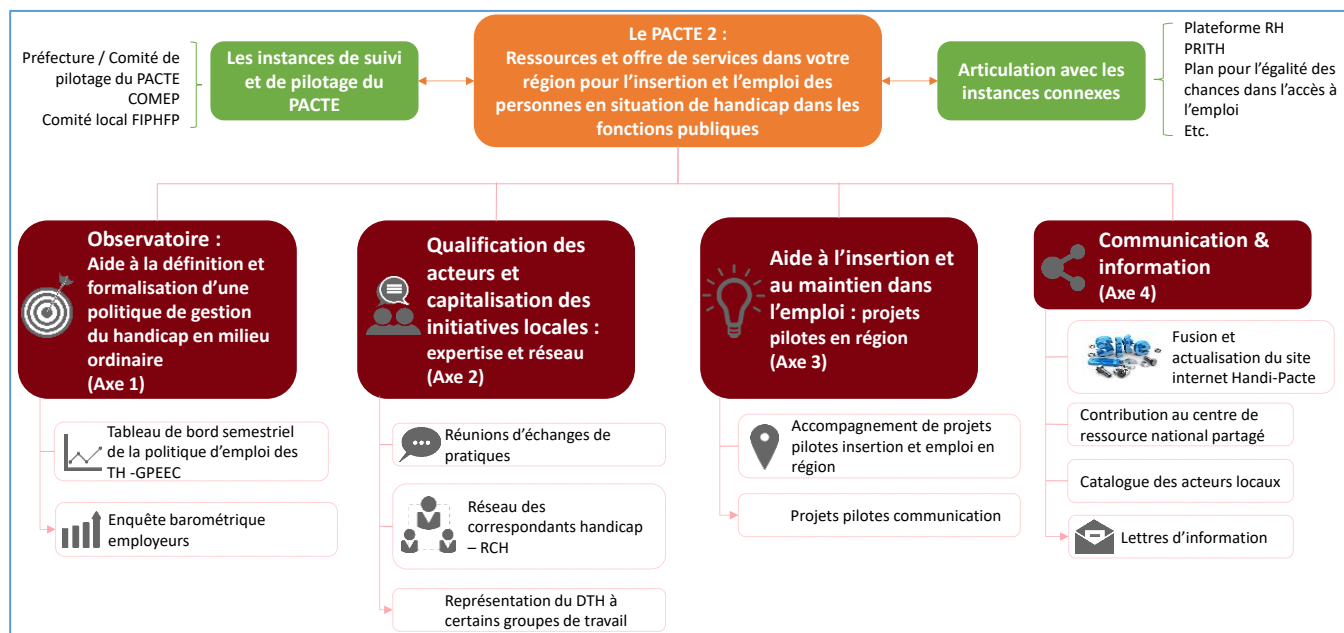
Cf. diapos 3 et 4 du support.

L'équipe qui animera le Handi-Pacte est composée de :

- Hélène GENIN (Amnyos) et Pierre JOLIDON (Eneis) : copilotes du Pacte.
 - ⇒ **Toute la correspondance du COFIL et avec le DTH devra leur être adressée.**
 - ⇒ **Il est convenu que le binôme se répartira la présence physique aux COFIL. Un consultant sera présent physiquement et l'autre à distance par téléphone ou en visio (soit à la Direccte, soit à la CDC ou en Préfecture). Une souplesse dans l'organisation est attendue afin de s'adapter aux agendas des instances concernées.**
 - ⇒ **Il est décidé que les réunions du COFIL seront alternées entre Toulouse et Montpellier avec possibilité de visioconférence pour éviter les déplacements longue distance**
- Baptiste MARTIN : Data Analyste chez Amnyos, en charge du volet opérationnel et technique de l'axe 1 du Pacte [Tableau de bord GPEEC].

- Lailheina MATILLON : Chargée de communication, en charge du volet opérationnel et technique de l'axe 4 du Pacte [Information et communication].

2/ Rappel des axes du Handi-Pacte conformément au CCTP



3/ Présentation de Plan d'action et d'indicateurs de pilotage

Le plan d'action

Une première version du Plan d'action a été présentée et discutée. Il est rappelé que le Plan d'action constitue la politique régionale handicap pour les employeurs publics ; le Handi-Pacte étant un outil au service de cette politique. Sa feuille de route annuelle en est la déclinaison opérationnelle.

Le livrable qui sera remis au FIPHP chaque début de période sera donc constitué :

- du Plan d'action (document politique)
- de la Feuille de route annuelle du Handi-Pacte

Le Comité local sera tenu informé de ce Plan d'action lors de sa réunion du 04 décembre prochain. Il est rappelé qu'il n'a pas vocation à valider la feuille de route du Pacte. Il peut toutefois suggérer des actions.

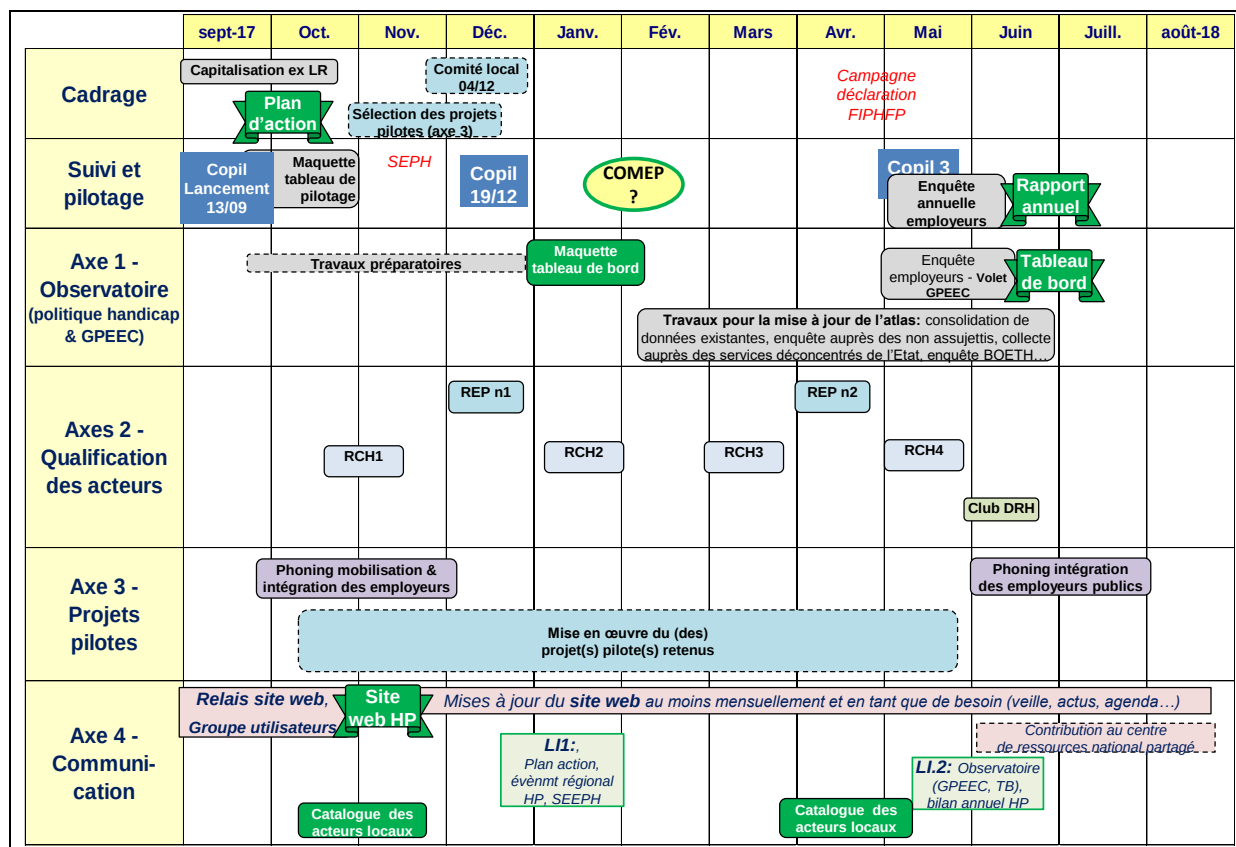
Le tableau de bord de pilotage du Pacte

Une présentation de la structure du tableau de bord a été faite. Les membres du COPIL prennent le temps de l'étudier d'ici à la validation.

⇒ **Il est décidé que la validation du Plan d'action, de la feuille de route annuelle et de la maquette de tableau de bord de pilotage seront validés en dehors d'un COPIL en présentiel, par voie dématérialisée, au plus tard la 1^{ère} semaine d'octobre. Un point téléphonique permettra de finaliser ces documents avant validation finale.**

4/ Chronogramme et déclinaison des prestations par axe

Le projet de chronogramme pour l'année 2017-2018 a été amendé comme suit. Il reste à ce stade les thématiques et calendrier des groupes de travail au titre d l'axe 2 à fixer.



- Pour le **Comité local** du 04/12 seront présentés :
 - le plan d'action et la feuille de route Handi-Pacte
 - l'équipe du Pacte
 - La maquette de tableau de bord GPEEC
- Le **COPI 2** du Handi-Pacte du 19 décembre sera centré sur la préparation du COMEP de fin janvier/début février 2018.
- Le **COMEP** se tiendra à Toulouse. Les propositions de dates sont les suivantes :
 - 30/01
 - 02/02 ; 06/02 ou 08/02

La salle Bidou est réservée le 6/02 à la Préfecture pour le COMEP (sans confirmation à ce jour - présidence à déterminer et durée précise)

Le public visé reste celui des décideurs/chefs de service RH. Il importe d'ores et déjà de réfléchir à un ordre du jour notamment aux témoignages d'employeurs envisagés.

- **AXE 1 :**
 - Une question est posée sur la mutualisation des indicateurs du tableau de bord GPEEC au niveau national.
 - Au niveau de la Fonction publique territoriale, le tableau de bord devra s'appuyer sur les indicateurs d'Handitorial recensés et lorsqu'ils seront

pertinents, qui compile les données de tous les Centres de gestion (le DTH rencontre les CDG le 20 octobre et les sensibilisera en amont à cette action du Pacte). Pour les établissements qui n'adhèrent pas à un CDG, des statisticiens ont prévu de travailler dessus.

- Au niveau de la FPE, Mme Bottero fait savoir qu'elle dispose des contacts des DRH des établissements, dans le cadre des Forum mobilité organisés chaque année.
- Il est également judicieux de regarder le volet GPEC des conventions signées avec le FIPHFP.
- Autres sources d'information : la PFRH et l'ANFH
- Un groupe test d'employeurs publics de la maquette du tableau de bord GPEEC est à prévoir.

■ **AXE 2 :**

- Les thématiques des Réunions d'échanges de pratiques (REP) et des RCH ne sont pas encore définies. Amnyos-Eneis fera une proposition dans le cadre du projet de feuille de route à venir. A ce stade, quelques idées ont émergé :
 - La mobilité inter-fonction publique, avec notamment l'ambition de dépasser les logiques bilatérales observées dans la partie Est du territoire (par exemple, actions entre le CHU de Montpellier et la Métropole de Montpellier ; demandes PJJ-Éducation nationale)
 - La politique handicap : en présence d'employeurs publics exemplaires, et à relier à la QVT
 - La composition et sensibilisation des jurys des concours de la FP
 - ...
- En ce qui concerne la représentation du DTH par l'AMO Amnyos-Eneis aux instances régionales pertinentes, le COPIL a mentionné
 - le PRITH et ses groupes de travail
 - le PRST3 (maladies chroniques et maladies évolutives)
 - le Plan d'action pluriannuel pour une meilleure prise en compte de la santé et sécurité au travail dans la fonction publique au titre de l'objectif 7 et 8
- Le maintien d'un club des DRH est accueilli favorablement par le COPIL. La PFRH réunit régulièrement les DRH inter-fonction publique en Visio sur les sites de Toulouse et de Montpellier (le 13 octobre, une réunion prévue pour élaborer leur programme de travail)

■ **AXE 3 : projets pilotes**

- Cet axe a été peu discuté en COPIL. Il ressort toutefois les propositions suivantes :
 - Valoriser l'action du CDG 31 sur la gestion prévisionnelle de la pénibilité programmée ; Ils ont créé un outil pour anticiper les restrictions liées à l'inaptitude. Un article dans la Gazette des collectivités est paru avec un témoignage du FIPHFP.
 - La problématique de la Formation des TH à développer avec l'ANFH et le CNFPT car il y a des enjeux de cohérence et de mutualisation, afin de consolider des actions jusqu'ici menées de manière plutôt informelle.

5/ Communication

Tous les points à l'ordre du jour en matière de communication n'ont pas été traités en séance.

- ⇒ **Les membres du COPIL sont d'accord pour qu'une communication soit faite rapidement aux employeurs publics dès que le Plan d'action et la feuille de route seront validés. Les modalités de cette communication sont à préciser.**
- ⇒ **Un investissement au démarrage du Pacte est nécessaire pour toiletter et qualifier la base de contacts des employeurs publics en Occitanie.**
- Il est rappelé qu'il est important de bien mettre en avant le FIPHFP sur l'ensemble des supports produits, et notamment sur le site internet du Handi-Pacte.
- Il est également rappelé que les **membres du Comité local** (notamment le collège syndical) doivent systématiquement être invités aux différentes réunions qui se tiendront sur le territoire (REP, RCH,...).
- En matière de **site internet** :
 - Le FIPHFP national souhaite que les prestataires titulaires de plusieurs marchés Handi-Pacte puissent ne réaliser qu'un seul et même site internet. Amnyos-Eneis vont rapidement réfléchir aux modalités pratiques que cela nécessite.
 - Les actualités régionales liées au handicap devront être privilégiées à celles du national, accessibles par renvoi sur le site du FIPHFP.
 - ⇒ Tous les contenus, en particulier les livrables, doivent être accessibles. Toutefois, **le COPIL souhaite maintenir un site intranet avec accès par mot de passe pour les compte rendus des réunions RCH, et la diffusion des coordonnées des correspondants handicap.**
- En rapport avec l'axe 3, le principe de réaliser des vidéos de témoignages d'employeurs et de personnes en situation de handicap est accueilli favorablement par les membres du COPIL.

6/ Questions diverses

- Les **modalités de facturation des prestations** sont :
 - Une facturation **au livrable** (Cf. la liste des 28 livrables en annexe du CCTP)
 - Chaque livrable devra être validé en COPIL.
 - Dans le compte-rendu des COPIL devra figurer la validation de ces livrables.
 - Pour la mise en paiement des factures, chaque membre du comité de pilotage doit valider le compte-rendu par mail, individuellement.
 - Le DTH transmet la facture et les pièces constitutives des livrables au FIPHFP

Le prochain COPIL se tiendra le mardi 19 décembre de 14h à 16h à la Préfecture de Région à Montpellier